

L'Association de l'Ecomusée d'Alsace propose du 17 au 21 et du 24 au 28 avril 2023 un Accueil de Loisirs **pour des enfants âgés de 6 ans révolus à 12 ans**.

1. Inscriptions

L'inscription se fait à la semaine (semaine du 17 au 21 avril **ou** du 24 au 28 avril 2022).

Des formalités administratives sont à remplir par les parents. **Les pièces à fournir obligatoirement lors de l'inscription sont :**

- une fiche sanitaire de liaison qui comprend :
 - o les renseignements et autorisations parentales relatives à l'activité
 - o les vaccins de l'enfant (une photocopie du carnet de santé avec le nom de l'enfant)
 - o la ou les personnes habilitées à venir chercher l'enfant
 - o le nom du médecin traitant
 - une attestation d'assurance couvrant, pour les **activités extra-scolaires** :
 - o les dommages qu'il peut causer (responsabilité civile)
 - o les dommages qu'il peut subir s'il n'y a pas de tiers responsable (individuelle accident)
 - l'attestation de la CAF précisant le quotient familial. Le tarif le plus élevé sera appliqué aux familles ne justifiant pas de leurs revenus.
- Le paiement peut se faire par chèque, espèces, chèques vacances et bons CAF



Sans l'ensemble de ces éléments nous ne pourrons pas accepter votre enfant.
Les fiches de renseignements doivent être remplies avec soin.

Toute absence doit être signalée au personnel administratif de l'accueil de loisirs le plus tôt possible.

Sont dues intégralement les prestations commandées et non annulées à moins d'un mois du début de l'accueil de loisirs.

2. Horaires

Le centre de loisirs fonctionne les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis (sauf jours fériés) de 8h à 17h30 :

- Arrivées entre 8h et **8h30**
- Départs entre 17h00 et **17h30**



Il est demandé aux parents de respecter strictement les horaires.

L'accueil et la sortie se déroulent dans le centre sous la responsabilité d'un animateur.

Toute personne, en dehors des parents, chargée de venir prendre l'enfant, doit être inscrite sur la fiche d'inscription de l'enfant ou être munie d'une autorisation écrite et signée des parents.

3. Aspects pédagogiques

La prise en charge des enfants est assurée par une équipe d'animateurs qualifiés.

Les temps d'accueil sont habilités et dépendent de la réglementation en vigueur de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations.

L'équipe pédagogique élabore annuellement le projet pédagogique ainsi que le projet d'activités qui s'inscrivent dans le projet associatif de la structure.

Les activités proposées sont à caractère culturel, artistique, éducatif ou environnemental.

Elles ont pour point commun non seulement de permettre à l'enfant de passer un temps agréable durant lequel il éprouve du plaisir à être avec les autres, mais aussi de favoriser l'éducation, la socialisation, la responsabilisation, la découverte.

Les rythmes de ces accueils et les activités proposées sont systématiquement adaptés aux tranches d'âges concernées. Les groupes d'enfants sont organisés une semaine avant le démarrage de l'AL et ne peuvent ensuite plus faire l'objet d'une modification. **Pour toute souhait concernant la constitution de ces groupes, une demande écrite devra être jointe au dossier d'inscription.** Malgré tout nous ne pourrions pas rassembler dans un même groupe des enfants présentant une trop grande différence d'âge.

L'équipe d'animation prend soin de mettre tout en œuvre pour que le temps de midi soit un moment de détente pour les enfants.

Dans l'ensemble des temps d'accueil, nous veillons à garantir la sécurité physique et morale des publics accueillis.

L'équipe d'animation veille à la bonne intégration de l'enfant dans les activités proposées et se tiendra à disposition des parents.

4. Santé

Il est rappelé qu'un enfant malade ne pourra pas être accueilli au Centre de Loisirs. La durée d'éviction prescrite par le médecin devra être respectée.

Pour les enfants sous traitement médical, en cas de nécessité absolue dûment constatée par une ordonnance médicale, les animateurs pourront donner les remèdes prescrits. Ils ne peuvent être administrés aux enfants que sous la responsabilité des parents.

Toutes les dispositions seront prises par l'équipe d'animateurs, en cas de problème pendant la présence de l'enfant.

5. Les repas :

Le déjeuner :

Les repas sont livrés par un traiteur.

Vers 12h, les animateurs supervisent et organisent le dressage de la table par les enfants. L'hygiène des mains est primordiale.

A 12h, les repas sont servis. Les plats chauds ou lourds sont servis par les animateurs. Les animateurs s'adaptent à l'autonomie des enfants pour les aider à manger, chercher le pain et l'eau.

Les animateurs supervisent et organisent le débarrassage de la table par les enfants.

Le goûter :

Le goûter est proposé aux enfants vers 16h et est soumis aux mêmes contraintes sanitaires que le déjeuner.

Spécificités alimentaires :

Les parents précisent lors de l'inscription d'éventuelles spécificités alimentaires : allergies et autres problèmes d'ordre médical.

Le traiteur ne s'engage pas sur la composition exacte des denrées alimentaires et ne fournit pas, à titre gratuit, de repas de substitution. Les parents concernés sont invités à joindre au dossier un certificat médical et à contacter le centre pédagogique au 03 89 74 44 76.

6. Divers

- Les affaires personnelles des enfants doivent être marquées à leur nom.
Dans un souci de réduction des déchets, chaque enfant devra apporter une gourde ainsi qu'une serviette de table en tissu. L'ensemble devra être marqué au nom de l'enfant.
- Les enfants sont costumés par l'Association de l'Ecomusée d'Alsace : nous prêtons à chaque enfant un foulard nommé « pointe ». En cas de perte, tout élément de costume perdu sera facturé.
- Des chaussures confortables et adaptées aux pratiques extérieures ou, en cas de mauvais temps, des bottes de pluies sont recommandées. Il est conseillé d'éviter les chaussures ouvertes (type sandales).
- Sont interdits les bijoux et objets de valeur (l'Association de l'Ecomusée d'Alsace décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol) ; ainsi que le port de boucles d'oreilles de type anneaux ou pendentifs, pour des raisons de sécurité. De même l'usage de téléphone ou autres outils de télécommunication est interdit pour les enfants pendant l'AL : ils seront toujours sous la surveillance d'adultes qui, eux, sont équipés pour donner l'alerte en cas de problèmes. En cas d'urgence, les parents doivent appeler le centre pédagogique où quelqu'un est toujours en capacité de joindre rapidement l'enfant concerné.
- Les jouets personnels sont à éviter car souvent sources de conflits entre les enfants. Par contre les peluches et « doudous » indispensables au bien-être de l'enfant sont bien sur acceptés.

L'inscription au Centre de Loisirs Sans Hébergement vaut acceptation de ces modalités.